

**COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2017**

*La séance est ouverte à 18h30*

**1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2017**

- M. JEAN-BAPTISTE MARTINOT EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MARS 2017**

**2. PREND ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DEPUIS LE 20 MARS 2017**

**3. ADMINISTRATION GENERALE**

- APPROBATION DU GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le Guide Interne de la Commande publique de la Communauté de communes Val Vanoise ainsi que ses annexes ;
- CHARGE le Président, ou son représentant, de sa mise en oeuvre.

- DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

VU l'article L.5211-10 du CGCT;

VU la délibération n° 74/04/2014 du 23 avril 2014 portant mise en place du Bureau de la Communauté de communes composé du Président, des 7 Vice-Présidents ainsi que de M. Jean-René BENOÎT et de M. Jean-Pierre LATUILLIÈRE en qualité d'autres membres ;

VU la délibération n° 01/01/2015 du 19 janvier 2015 portant délégations de pouvoirs du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes notamment en ce qui concerne les marchés publics ;

- DÉLÈGUE au Bureau communautaire l'attribution des MAPA supérieurs à 90 000 € HT jusqu'aux seuils des procédures formalisées ;
- PRÉCISE que cette délégation se fait dans le respect des pouvoirs du Président issue de la délibération n° 01/01/2015 du 19 janvier 2015 et n'empêche en rien que dans certaines circonstances, le Président puisse continuer à attribuer les MAPA supérieurs à 90 000 € HT jusqu'aux seuils des procédures formalisées (urgence, etc.) ;

- PRÉCISE que le Bureau devra rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation au Conseil communautaire.

**☐ RECOMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

VU les propositions faites par le Conseil communautaire dans sa séance du 20 mars 2017 ;

VU les propositions faites par les communes membres ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DESIGNNE comme membres des commissions :

<b>Commission Finances, Achat et Commande Publique</b>	
Conseillers communautaires	Jean-Baptiste MARTINOT
	Guillaume BRILAND
	Jean-Marc BELLEVILLE
	Gilbert BLANC-TAILLEUR
	Philippe BOUCHEND'HOMME
	Armand FAVRE
	Armelle ROLLAND
	Jean-René BENOIT
Conseillers municipaux	Jean-Christophe VIDONI (Courchevel)
	Jean-René NEITHARDT (Champagny-en-Vanoise)

<b>Commission Eau et assainissement, GEMAPI et SCOT</b>	
Conseillers communautaires	Philippe MUGNIER
	Bernard FRONT
	Yves PACCALET
	Patrick MUGNIER
	Sandra ROSSI
	Thierry RUFFIER-DES-AIMES
	Guillaume BRILAND
	Stéphane AMIEZ
	Rémy OLLIVIER
	Hélène MADEC

Conseillers municipaux	Béatrice CHEVALLIER (Courchevel)
	Thibaud FALCOZ (Les Allues)
	Fabrice COLLETTE (Le Planay)
	Huguette DELLA-GIORGIA (Feissons-sur-Salins)
	Jean-Pierre FAVRE (Pralognan-la-Vanoise)
	Jean-Marc MURAZ (Brides-les-Bains)
	Stéphanie MONDON (Montagny)
	Michel PELLICIER (Bozel)
	Yann AZZARELLO (Bozel)

### Commission développement économique et transports

Conseillers communautaires	Guillaume BRILAND
	Stéphane AMIEZ
	Thierry RUFFIER DES AIMES
	Sandra ROSSI
	Hélène MADEC
Conseillers municipaux	Julia AUSTEN (Courchevel)
	Bernard BLANC (Planay)
	Lionel BLANC (Courchevel)
	Marie-Pierre PONGE (Montagny)

### Commission Tourisme et Evénementiel

Conseillers communautaires	Guillaume BRILAND
	Sylvain PULCINI
	Armelle ROLLAND
	Florence SURELLE
	Marie-Frédérique ALAPHILIPPE
	René RUFFIER-LANCHE
	Thierry MONIN
	Jean-René BENOÎT
	Jean-Baptiste MARTINOT
	Hélène MADEC

	Jenny APPOLONIA
	Thierry CARROZ
	Marie-Angèle TATOUD (Planay)
Conseillers municipaux	Sandrine MACHET (Bozel)
	Karine DESSEUX (Brides-les-Bains)

### Commission Enfance Jeunesse et Petite Enfance

Conseillers communautaires	Hélène MADEC
	Jenny APPOLONIA
	Sylvain PULCINI
	Michèle SCHILTE
	Josette RICHARD
	Laurette COSTES
Conseillers municipaux	Denis TATOUD (Champagny-en-Vanoise)
	Huguette DELLA-GEORGIA (Feissons-sur-Salins)
	Audrey CHEVASSU (Pralognan-la-Vanoise)
	Anaïs LAISSUS (Les Allues)
	Marie-Frédérique ALAPHILIPPE (Courchevel)

### Commission Déchets, travaux et équipements, aménagement numérique

Conseillers communautaires	René RUFFIER-LANCHE
	Jean-Baptiste MARTINOT
	Jean-René BENOIT
	Armand FAVRE
	Jean-Pierre LATUILLIERE
	Sylvain PULCINI
Conseillers municipaux	Yann MAHE (Courchevel)
	Agnès FLEURY-DONNAY (Courchevel)
	Michel PELLICIER (Bozel)
	Yannick MAITRE (Pralognan-la-Vanoise)
	Thibaud FALCOZ (Les Allues)
	Véronique BENE (Courchevel)

<b>Commission Action Sociale</b>	
Conseillers communautaires	Armelle ROLLAND
	Rémy OLLIVIER
	Josette RICHARD
	Jenny APPOLONIA
	Michèle SCHILTE
	Jean-Marc BELLEVILLE
	Philippe BOUCHEND'HOMME
Conseillers municipaux	Robert LEVY (Champagny-en-Vanoise)
	Annie WAGNER (Courchevel)

<b>Commission Ressources Humaines</b>	
Conseillers communautaires	Rémy OLLIVIER
	Florence SURELLE
	Hélène MADEC
	Jenny APPOLONIA
Conseillers municipaux	Dominique CHAPUIS (Courchevel)
	Véronique BENE (Courchevel)
	Jérôme BURLET (Pralognan-la-Vanoise)
	Magali RUSSO (Brides-les-Bains)
	Carole CHEDAL (Brides-les-Bains)
	Didier VERLET (Champagny)

- DIT que la délibération n°77/04/2014 du 23 avril 2014 est abrogée ;
- DIT que la délibération n° 09/02/2017 du 20 février 2017 est abrogée.

**❑ CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE POUR DES MISSIONS D'ARCHIVAGE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention pluriannuelle et les avenants éventuels à intervenir ainsi qu'à prélever les crédits nécessaires sur le budget principal 2017 prévu au chapitre 011, article 611.

#### ❑ INFORMATIONS: FRÉQUENCE DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le Bureau communautaire du 6 avril 2017 s'est prononcé pour une fréquence des séances du Conseil communautaire toutes les 6 semaines contre tous les mois actuellement (environ toutes les 4 semaines).

#### 4. FINANCES

##### ❑ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

Ceci exposé,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (*Monique SCHILTE ne prend pas part au vote concernant l'ADMR*) :

- ADOPTE au bénéfice des associations indiquées dans le tableau, l'attribution des subventions correspondantes pour un montant total de 211 516,00 €, ainsi qu'à prélever les crédits nécessaires sur le budget principal de l'exercice 2017 ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs correspondantes ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à procéder au versement des subventions selon les modalités prévues pour chaque association.

##### ❑ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les subventions et participations présentées pour le Collège de Bozel et la Commune de Bozel (*Les élus de la commune de Bozel ne prennent pas part au vote pour la subvention pour la salle polyvalente de Bozel*) ;
- ADOPTE à la majorité par 10 voix POUR (Thierry MONIN, Michèle SCHILTE, Thierry CARROZ, Jean-Baptiste MARTINOT, Sandra ROSSI, Sylvain PULCINI, Jenny APPOLONIA, Yves PACCALET, Guillaume BRILAND, Armelle ROLLAND), 2 voix CONTRE (René RUFFIER-LANCHE, Thierry RUFFIER-DES-AIMES) et 7 ABSTENTIONS (Philippe BOUCHEND'HOMME, Rémy OLLIVIER, Gilbert BLANC-TAILLEUR, Philippe MUGNIER, Patrick MUGNIER, Bernard FRONT, Jean-Marc BELLEVILLE) la subvention présentée pour le Syndicat Mixte APTV ;

**Après recomptage des voix et contrairement à ce qui a été annoncé en Conseil communautaire, la subvention initiale à l'APTV a bien été adoptée à la majorité.**

**En effet, les abstentions ne comptent pas comme des suffrages exprimés.**

**Par conséquent, sur 19 voix (17 présents et 2 pouvoirs):**

- **7 élus se sont abstenus;**
- **12 élus se sont exprimés: 2 votes contre et 10 votes pour**
- **La majorité des suffrages exprimés étant de 6 (12/2), la délibération a été adoptée à la majorité des suffrages exprimés (10 voix sur 12).**

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à procéder au versement des subventions selon les modalités prévues pour chaque organisme.

#### **❑ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE MAISON DE SANTÉ AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- SOLLICITE une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour le financement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Bozel ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

#### **5. RESSOURCES HUMAINES**

##### **❑ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS À TEMPS COMPLET**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessus ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à passer les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

#### **6. ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS**

##### **❑ MODIFICATION DES STATUTS DE SAVOIE DÉCHETS - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE SAVOIE DÉCHETS - ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHAMBÉRY MÉTROPOLE - COEUR DES BAUGES, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE, DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND LAC - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 13/02/2017 DU 20 FÉVRIER 2017**

VU l'article L 5211-18 du CGCT ;

VU l'article L.5211-20 du CGCT ;

VU l'article L.5216-7 du CGCT ;

VU l'arrêté inter préfectoral de création du Syndicat mixte Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009;

VU l'article 3 des statuts de Savoie Déchets ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges en date du 09 janvier 2017 sollicitant son adhésion à Savoie Déchets ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget en date du 12 janvier 2017 sollicitant son adhésion à Savoie Déchets ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Arlysère en date du 02 février 2017 sollicitant son adhésion à Savoie Déchets ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les demandes d'adhésion, au Syndicat mixte Savoie Déchets, de la Communauté d'Agglomération Arlysère\*, de la Communauté d'Agglomération Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges pour les compétences obligatoires et optionnelles précitées ci-dessus ;
- APPROUVE la modification des statuts de Savoie Déchets ;

#### **❑ NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DE SAVOIE DÉCHETS**

VU l'article L 5211-18 du CGCT;

VU l'article L.5211-20 du CGCT;

VU l'article L.5216-7 du CGCT;

VU l'arrêté interpréfectoral de création du Syndicat mixte Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009;

VU l'article 3 des statuts de Savoie Déchets ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges en date du 09 janvier 2017 sollicitant son adhésion à Savoie Déchets ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget en date du 12 janvier 2017 sollicitant son adhésion à Savoie Déchets ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Arlysère en date du 02 février 2017 sollicitant son adhésion à Savoie Déchets ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉSIGNE M. Jean-Baptiste MARTINOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en qualité de délégué titulaire pour siéger au sein du Comité syndical de Savoie Déchets ;
- DÉSIGNE M. Thierry MONIN, Président, en qualité de délégué suppléant pour siéger avec voix délibérative uniquement en cas d'empêchement du délégué titulaire ;
- ABROGE la délibération n° 68/07/16 du Conseil communautaire du 25 juillet 2016.

## 7. PROMOTION DU TOURISME

- ❑ **TRANSFERT DES BIENS ET DES CONTRATS ENTRE LA COMMUNE DE BOZEL ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL VANOISE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE "PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CRÉATION D'OFFICE DE TOURISME" - AUTORISATION DE SIGNER LE PROCÈS-VERBAL CONTRADICTOIRE DE TRANSFERT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONSTATE SANS RÉSERVES par le présent procès-verbal la mise à disposition à la Communauté de communes Val Vanoise avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des biens et contrats listés en annexe de la présente délibération et nécessaires à l'exercice de ses compétences ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte permettant de rendre effectif ce transfert des biens et des contrats à la Communauté de communes Val Vanoise.

## 8. PETITE ENFANCE

- ❑ **RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS - APPROBATION DES ANNEXES 1 ET 2 (AGRÈMENT D'ACCUEIL, CONTINUITÉ DE DIRECTION, BARÈME CAF)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOPTE les mises à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants

## 9. ENFANCE-JEUNESSE

- ❑ **APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT) ET AUTORISATION DU PRÉSIDENT À SIGNER TOUT ACTE ASSOCIÉ À SA MISE EN OEUVRE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au Projet éducatif territorial 2017-2020 ;
- AUTORISE le Président à signer toute convention à intervenir relative à la mise en oeuvre de ce PEdT 2017-2020.

*La séance est clôturée à 20h00*

\* \*  
\*

